



Convocation au tribunal correctionnel

Par **mike_old**, le **19/07/2007** à **16:48**

sinon les faits qui me sont reprochés paraissent grossis y a t'il possibilité de consulter les piece du dossier avant le jugement ?

Par **Dinah**, le **19/07/2007** à **18:15**

Bonjour.

Vous même vous ne pouvez pas accéder au dossier. Par contre votre avocat le peut ! Il a accès au dossier établi par les services de police (le même qui a été remis au juge). Donc c'est à lui qu'il faut s'adresser.